



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 avril à 16h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 31 mars 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes BARBERI, VUITRY, CARPENTIER et TRIMBOUR

Ont donné pouvoir : Mme LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mmes SAINGERY et FRANCISO

N° 2023 / I / 1 – 5.1 Election du vice-président du Conseil d'Administration

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6 et R.123-23,
VU la délibération n° 2020 / III / 1 – 5.3 du Conseil municipal du 13 juin 2020 fixant à 8 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS,

VU la délibération n° 2020 / II / 1 – 7.1 du Conseil d'administration du CCAS du 19 juin 2020 portant élection de Madame Laure Laporte en tant que Vice-Présidente du Conseil d'administration,
VU la délibération n° 2021 / IV / 4 - 5.3 du Conseil municipal du 20 mai 2021 portant élection de nouveaux membres au sein du CCAS, suite à la démission de Madame Laure Laporte,

VU la délibération n° 2021 / IV / 1 - 5.1 du Conseil municipal du 15 octobre 2021 portant élection de nouveaux membres au sein du CCAS, suite à la démission de Madame Eve Lise MATISSE,

Vu la délibération n° 2021 / V / 1 – 5.1 du 15 octobre 2021, du conseil d'administration du CCAS portant élection de son vice-président.

Vu la délibération n° 2023 / II / 4 – 5.3 du 16 février 2023, du conseil municipal portant élection des élus administrateurs du CCAS,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élire un nouveau vice-président parmi les membres du Conseil d'Administration tel que constitué à ce jour,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de voter à main levée,

DÉCIDE, en vue de procéder à l'élection d'un vice-président de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt des candidatures,

Après ce délai, la candidature de Madame Chrystelle LEPAGE est déposée.

Reçu le 13/04/2023

Il est procédé au vote :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0
Nombre de votants (a) : 7
Nombre de suffrages déclarés nuls (b) : 0
Nombre de suffrages blancs (c) : 0
Nombre de suffrages exprimés [a – b – c] : 7

Madame Chrystelle LEPAGE
est élu(e) vice-président(e) du Conseil d'administration du CCAS



Marie-Claire CHAMBARET,
Présidente du CCAS,

